



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail des Espèces Pélagiques Mercredi 31 Octobre 2018 – Cadiz

Le compte rendu de la précédente réunion ainsi que l'ordre du jour ont été validés par l'ensemble des membres du groupe de travail.

Les points à l'ordre du jour étaient : le renouvellement de l'accord de Bilbao, un retour sur les réunions Ad-Hoc Sardine du Golfe, un point sur le thon rouge et les prochaines réunions de l'ICCAT et finalement une présentation sur la mise en place d'un plan de gestion dans le golfe de Cadiz.

Accord de Bilbao

Les représentants des professionnels de la pêche se sont entendus pour renouveler l'accord pour une période d'un an, avec un calibrage de 60 pièces par kilogramme (avec une marge d'erreur de 10%) pour la période du printemps pour les bolincheurs espagnols et toute l'année pour les chalutiers pélagiques. Le Président du groupe de travail se félicite de cet accord et demande quelle procédure faut-il appliquer pour informer la Commission et lui faire part de cette modification de taille à intégrer dans le Plan de Gestion.

Serge Larzabal a précisé que cet accord était un accord franco-espagnol, proposé par les deux secteurs et validé par les deux Administrations. Dès lors il n'engage que les signataires et ne donne pas lieu à une information particulière à la Commission, si ce n'est qu'il figure dans le compte rendu du GT. D'autre part concernant le « moule de 60 pièces/kg » qui est un calibrage inférieur à la norme européenne (90 pièces/kg), il ne souhaite pas de modification à quelque niveau Communautaire que ce soit, ni règlement ni Plan de Gestion. Cette position est retenue par le groupe de travail.

Sardine du Golfe

Enrique Paz, président du groupe de travail a présenté les principales conclusions des deux réunions Ad-Hoc sur ce sujet. Les comptes rendu de ces réunions sont disponibles sur le site internet du CC Sud.

Jean-Marie Robert, a apporté des précisions concernant la raison de la remise en question de l'avis scientifique du CIEM : les points de référence relatifs ne semblent pas adéquats et leur révision annuelle ne permet pas une visibilité sur le long terme. Une meilleure évaluation du stock doit être mise en place.

De nouveaux scénarii de gestion vont être testés par l'AZTI et l'IFREMER, lorsque les résultats seront disponibles, une nouvelle réunion Ad-Hoc pourra être organisée (fin janvier).





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Miren de l'OPEGUI a alors précisé que de nouveaux fonds devront être déployés, le financement de l'étude s'arrêtant pour le moment fin 2018. Les membres ont suggéré d'avoir recours au FEAMP ou/et aux deux Etats Membres, un courrier démontrant l'importance de ces études et de ce stock pourrait alors être envoyé par le CC Sud.

Dans l'attente de ces nouveaux résultats, Jean-Marie a indiqué que les membres français demandent le Statu Quo, c'est à dire de ne pas prendre de décision sur des mesures de gestion.

Les ONG ont apporté leurs encouragements au secteur et soutiennent cette démarche. Finalement, Serge a rappelé la règle de répartition des sièges aux réunions Ad-Hoc : 6 français, 6 espagnols, 2 ONG, 1 ETF.

Thon Rouge

Enrique a effectué une relecture de l'avis 123, rédigé par le CC Sud au cours de l'été. Puis, Jorge Gonçalves (APEDA) a demandé l'appui du CC Sud concernant une modification de la période de pêche du Thon rouge au Açores. Serge Larzabal a alors précisé que la définition de la période de pêche autorisée par l'ICCAT (4 mois consécutif), pouvait être définie par chaque Etat Membre et qu'a priori il n'y avait pas de difficulté pour que le Portugal l'inclue dans son Plan de Pêche et qu'il le notifie à la Commission. Il rappelle par ailleurs que l'Espagne et la France ont déjà utilisé cette possibilité par le passé. Il précise enfin que cette possibilité n'est ouverte qu'aux métiers d'hameçons.

De plus il indique que l'avis 123 du CC Sud correspond tout à fait à la demande des membres du secteur car il stipule bien la suppression de ces périodes de pêche pour les métiers de l'hameçon dans le futur Plan de Gestion.

Il a alors été une nouvelle fois précisé que les questions de répartition des quotas sont internes à un Etat Membre ne peuvent faire l'objet d'un avis du CC Sud.

Ken Kawahara (Plateforme de la petite pêche artisanale) a affirmé que malgré le retour du Thon Rouge, la flotte de petite pêche n'avait pas accès à la ressource par manque de quota, cet élément devrait apparaître dans les avis du CC.

Raul Garcia (WWF) a rappelé que si le thon rouge n'était pas en danger, le stock n'avait pas atteint la pleine récupération, des doutes persistent.

Nicolas Fernandez Munoz (OP Conil) a évoqué une difficulté au sein du Golfe de Cadiz : il y a un retour du thon rouge mais une disparition de la ressource de Voraz et de sabre, les quotas ne suivent cependant pas cette tendance et les pêcheurs ne peuvent se tourner vers le thon.

Serge Larzabal a effectué un retour sur la réunion préparatoire de l'ICCAT, où la Commission a affirmé son souhait de passer à un plan de gestion et de ne pas rouvrir le





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

débat autour de la répartition des quotas. La Commission ne souhaite aucun assouplissement des mesures de contrôle mais proposera une suppression des périodes de pêche pour les métiers de l'hameçon. Finalement la Commission proposera pour la pêche accessoire de passer d'un pourcentage de 5 à 20% en poids ou en nombre d'espèces ICCAT pour ceux qui ciblent le thon rouge mais aussi de 5 à 20% en poids pour ceux qui ne ciblent pas le thon rouge.

Finalement Miren (OPEGUI) a informé les membres que la gestion du thon obèse sera un autre point clé de la réunion de l'ICCAT, un plan de gestion sera en effet discuté dont les termes pourront impactés cette pêcherie importante. Ce sujet devrait être à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du CC Sud.

Plan de gestion Golfe de Cadiz

Jose Carlos Macias (Cofradias de Pescadores de Sanlucar) a présenté le programme d'étude visant à mettre en place un plan de gestion dans le golfe de Cadiz, où la situation économique de la flotte est aujourd'hui très difficile. L'objectif est donc de réaliser un diagnostic complet de la situation actuel afin de définir un plan améliorant la viabilité des entreprises de pêche. Ce projet devrait s'achever en février 2019.

Jorge Saez Jimenez (SOLDECOCOS) participe également à ce projet et a ajouté que les membres qui le souhaitent, peuvent participer au prochain atelier de ce projet (décembre/janvier prochain) en tant qu'observateurs.

